

Arrêtez le mépris !

La CGT est restée à vos côtés malgré le confinement.

Dès le début du confinement nous avons été en veille et force de propositions. La CGT, avec insistance, a permis la pose de plexiglas dans les accueils et l'obtention de mesures d'hygiène et de sécurité. La réponse des collectivités a parfois été tardive par l'incapacité des dirigeants à prendre des décisions malgré l'engagement des services mobilisés au Plan de Continuité d'Activité et à la prévention.

Devant l'arrivée des lois d'urgence sanitaire nous avons demandé qu'il n'y ait aucune perte de congés et l'obtention d'une prime comme annoncée dans les médias.

Confortés par l'exemple de la Mairie et l'Agglo de Poitiers ou les agents ont obtenu une prime journalière de 30€ net par jour de présence et aucune perte de congés pour les autres, nous avons porté notre cahier revendicatif aux Directions Générales. Nous avons aussi réalisé un courrier en intersyndicale Ville/CAN totale sur ces questions.

A la ville de Niort et au CCAS le dialogue social a été supprimé aussi bien sur ces questions que sur les modalités de fonctionnement des services. Toutes les décisions régressives ont été imposées d'autorité.

A l'agglomération même si des réunions ont eu lieu, des élus sont intervenus pour infliger les mêmes régressions sociales après dialogue.

Entre l'éloignement et la suppression de tous les accès TAPTAP et Intraniort nos collectivités ont coupé tout moyen de communication aux agents et syndicats pendant plus de deux mois.

Le confinement c'est pas des vacances, ça nous est imposé par l'incapacité de notre employeur à nous permettre de travailler en sécurité. Demandons la juste reconnaissance de notre engagement pour le service public.

Au vu du non respect du délai de prévenance, la moitié des pertes de congés ne sont pas légales pour la plupart des agents Ville de Niort/CCAS et l'intégralité de ceux de la CAN, l'information n'ayant pas été transmise à temps et dans les formes.

Face à l'austérité nuisible au service public il est de notre devoir de désobéir.

Refuse tes pertes de congés, demande ta prime covid ! Adresse toi à ton encadrement.

Trouve ci-joint la lettre de recours hiérarchique à envoyer à ton encadrant direct, adresse tes copies à cgt.txniort@gmail.com ou au local 3 rue du Murier a Niort.

**DROITS AUX CONGÉS PAYÉS, 35 HEURES...
LA LOI "URGENCE CORONAVIRUS" VA REVENIR
SUR LES CONQUIS SOCIAUX... SANS DATE LIMITE**



Ce tract est réalisé et distribué par nos soins dans le respect des mesures d'hygiène Covid

POUR LES SERVICES PUBLICS, LE COMPTE N'Y EST PAS !

C'est en grande partie grâce aux services publics que le pays « tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal » (dixit E. Macron le 13 avril 2020).

Pourtant, après les salariés du secteur privé, sous couvert d'un traitement équitable, le gouvernement étend ses attaques à l'ensemble des fonctionnaires territoriaux (ordonnances du 15 avril) qu'ils aient été en autorisation spéciale d'absence (ASA), qu'ils aient été dans la possibilité ou non de télétravailler ou s'ils devaient garder leurs enfants de moins de 16 ans.

Dans une logique bien obscure, Macron divise les Fonctionnaires en évoquant des primes potentielles de 1000 euros maximum pour la FPT, soumises au bon vouloir des employeurs publics locaux, créant de fait une inégalité de traitement sur l'ensemble des territoires et même parmi les agents d'une même collectivité.

Ceux qui auront obéi scrupuleusement à l'ordre de confinement parce qu'on leur a affirmé un temps que "pour sauver des vies, il faut rester chez soi !" seront sanctionnés, comme si les agents confinés étaient responsables de leur crise à eux ! Les annonces gouvernementales ne sont pas à la hauteur !

Au moment où Emmanuel Macron pleure sur les inégalités et reconnaît lui-même qu'il nous paye si mal, il demande aux fonctionnaires de redoubler d'efforts.

La réponse que nous attendons c'est le dégel immédiat du point d'indice et le rattrapage des dix dernières années. Sur cette période exceptionnelle, comme le reste du temps, l'engagement des agents territoriaux, au plus près de la population, en assurant des missions vitales, doit être rémunéré, soumis à cotisations, permettant le financement de notre sécurité sociale, et, par là même, des hôpitaux.

Plutôt que de verser des milliards au patronat, il doit verser cet argent aux services publics pour en augmenter les moyens et la qualité.

La situation résulte des politiques menées depuis trop longtemps. La CGT revendique :

- Le maintien des congés et RTT et donc l'abrogation de l'ordonnance 2020-430 du 15 avril 2020 ;
- Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (Comité Technique, CHSCT, Comité médical, ...).
- La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de retraite, et le retrait du projet de système par points voulu par le gouvernement ;
- L'abrogation de la loi dite de « transformation de la Fonction publique » ;
- Le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques, dont le droit constitutionnel de grève ;
- Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1 800 euros, des pensions et des minimas sociaux ;
- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires ;
- Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires ;
- L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail et sa réduction à 32h par semaine ;
- Le rétablissement de l'Impôt Sur la Fortune et une contribution accrue du capital au financement des services publics.

**UN FONCTIONNAIRE
COÛTE MOINS CHER
QU'UN ACTIONNAIRE !**